

DÉLIBÉRATIONS

N° 2023/001/7.1

Feuillet n°001



Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-trois, le 2 mars, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de La Bachellerie, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 23 février 2023

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	41
Votants :	48
Pour :	48
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Élodie REBEYROL, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire ADOUX, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Claude TURBANT, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Jean-Yves VERGNE, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléant : Dominique DURUY représentée par Gilles COZANET, Jacques MIGNOT représenté par Maurice DUBREUIL, Patrick DELAUGEAS représenté par Patrick BONIN.

Excusés : Bertrand CAGNIART donne pouvoir à Claude SAUTIER, Gérard MERCIER, Patricia FLAGEAT, Patrick GAGNEPAIN, Jean-Michel LAGORSE, Jean-Louis PUJOLS donne pouvoir à Élodie REBEYROL, Sébastien LUNEAU, Olivier ROUZIER, Mattia TRENTMONT donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Jean-Michel LAGORCE, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Frédéric GAUTHIER, Isabelle DUPUY, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Sabine BOUTINAUD donne pouvoir à Jean-Yves VERGNE, Maud MANIERE, Caroline VIEIRA donne pouvoir à Bernard BEAUDRY.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : Débat sur les orientations budgétaires

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale, car il traduit en terme financier le choix politique des élus. Le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses décisions dont le rapport sur les orientations budgétaires constitue la première étape. Ce rapport est une obligation légale pour toutes les collectivités de plus de 3 500 habitants et doit être établi dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif (article 2312-1 du CGCT). Ce rapport donne lieu à un débat.

La loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a instauré ce débat pour répondre à deux objectifs principaux :

AR Prefecture

024-200041150-20230302-DE2023001-DE
Reçu le 07/03/2023

- le premier est de permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent des priorités qui seront inscrites au budget primitif ;
- le second objectif est de donner lieu à une information sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Ainsi les membres conseil communautaire ont la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur EPCI.
- En outre, le troisième objectif a été ajouté par l'Ordonnance du 26 août 2005 relative à la simplification et l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, puisque doivent être présentés les engagements pluriannuels envisagés.

Sa teneur doit faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat dans le département puisse s'assurer du respect des obligations légales.

Le document intitulé « **Rapport d'Orientations Budgétaires 2023** » a pour objet de servir de base d'échanges aux élus. Il présente les principaux éléments de contexte et de conjoncture dans lesquels s'inscrira le budget 2023, l'analyse de la situation financière en fin d'exercice 2022 ainsi que les axes d'orientations proposées par la commission des finances et le bureau pour le budget 2023, les années à venir et les budgets annexes.

M. MOULINIER, 1^{er} Vice-Président en charge des finances, accompagné par les techniciens de la collectivité, présente les éléments du rapport sous forme de diaporama, et les orientations annuelles et pluriannuelles proposées.

Ces dernières s'inscrivent dans le prolongement des orientations déjà arrêtées en 2022 et notamment

- L'épargne nette dépasse en 2022 les 600 000 €. Néanmoins ce cap ne doit pas faire oublier que des dépenses prévues en 2022 n'ont pas été réalisées en totalité : OPAH non consommée (250k€), subvention à l'Office de Tourisme (175k€), fonds de concours DECI (43 k€). Dès lors, le cap fixé aux orientations pluriannuelles inscrites en 2021 fixant une épargne nette à 250 000 € annuels est ainsi maintenu.
- La construction de la feuille de route pluriannuelle budgétaire et fiscale au regard du projet de territoire autour de 4 orientations :
 - Vers un contrôle de gestion : maîtrise des dépenses de fonctionnement
 - Travailler sur les compétences et le mode de gestion
 - La sobriété en matière financière (absence de recours à l'emprunt sur le budget principal), foncière (travail sur le PLUI) et fiscale (pas de hausse de taux de fiscalité)
 - La poursuite de l'accompagnement des administrés, des entreprises et des communes

M. BOUSQUET indique que les orientations sont issues de travaux des commissions et permettent de définir un programme pluriannuel d'investissement décliné dans les 4 axes définis en 2022 dans le souci de rechercher un équilibre territorial.

M. MOULINIER propose qu'une réflexion s'engage sur la prise de nouvelles compétences à la communauté au titre du CIF et de la DGF, à l'appui de l'exemple du contingentement SDIS.

Ces orientations sont complétées par celles présentées dans le document en annexe

En matière de budget assainissement, le principe d'une non augmentation de la redevance assainissement est retenue et le PPI adapté selon les travaux de la commission. Le PPI actuel est présenté dans le ROB.

Le débat s'achevant, M. Dominique BOUSQUET indique que le budget 2023 sera construit selon les orientations présentées et débattues.

024-200041150-20230302-DE2023001-DE
Reçu le 07/03/2023




DÉLIBÉRATIONS

N° 2023/001/7.1

Feuillet n°002

Vu, la loi du 6 février 1992,
Vu l'ordonnance du 26 août 2005,
Vu l'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe)
Vu les travaux de la commission des finances du 21 février 2023
Vu les travaux du bureau communautaire du 21 février 2023,
Vu le rapport d'orientations budgétaires 2023 annexé aux présentes

Le conseil communautaire sur proposition de M. BOUSQUET, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-  **ACTE** la tenue du débat d'orientations budgétaires 2023, dont le rapport est annexé à la présente délibération ;
-  **ACTE** la présentation du rapport égalité hommes/femmes ;
-  **AUTORISE** M. le Président à transmettre ce document aux communes membres, à l'insérer sur le site internet.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 06/03/2023

Le Président,
Dominique BOUSQUET

Terrassonnais

Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir

Terrassonnais

Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10

Haut Périgord Noir

AR Prefecture

024-200041150-20230302-DE2023001-DE
Reçu le 07/03/2023

